

Convocation – Ordre du jour

Lyon, le 24 février 2023,

Affaire suivie par la Direction des affaires juridiques et
institutionnelles
Site Descartes
Mail : conseil.administration@ens-lyon.fr

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance plénière du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon qui se tiendra le :

Lundi 13 mars 2023 de 9h00 à 13h00

En présentiel : Salle des conseils - **Site Monod**

En visioconférence : <https://meetings.ringcentral.com/j/1475273746>

L'ordre du jour est arrêté comme suit :

I. PARTIE A (sujets d'orientation générale qui font l'objet d'une présentation orale et d'un échange)

Point d'actualité

- I.1. Approbation des procès-verbaux des séances du 12 mai, 7 juillet, 27 septembre, 20 octobre et 12 décembre 2022 (vote)

Décisions financières et budgétaires (vote) :

- I.2. Compte financier 2022 et affectation du résultat (+ rapport de gestion 2022 pour information)
I.3. Cartographie des achats 2022 et plan d'actions 2023
I.4. a. Support financier pour les doctorants étrangers
b. Attractivité de l'établissement - doctorants étrangers

I.5. Contingent RIPEC C3

Décisions réglementaires (vote) :

- I.6. Rapport social unique 2021
- I.7. Campagne d'emploi 2023 additionnelle (deuxième mouvement des seconds degré)
- I.8. Convention-cadre du Collège des Hautes Etudes Lyon Sciences

II. **PARTIE B** (sujets techniques qui peuvent **sur demande** faire l'objet d'une présentation orale et d'un échange)

Décisions budgétaires et financières (vote) :

- II.1. Concours, contributions, cotisations et subventions versées aux associations internes
- II.2. Tarification applicable aux reprises d'études et aux actions de la formation continue
- II.3. Tarifs spécifiques pour l'année universitaire 2023-2024

Décisions réglementaires (vote) :

- II.4. Plan de sobriété énergétique
- II.5. Calendrier de formation 2023-2024
- II.6. Bilan CVEC 2022
- II.7. Modification de la charte du doctorat
- II.8. Avenant n°4 à la convention d'occupation et de participation aux charges relatives au contrat de partenariat du site Monod
- II.9. Mise à jour du Fond recherche

III. **Points d'information**

- III.1. Désignation des représentants des étudiants et élèves
- III.2. Attribution du marché de prestations de sécurité incendie et de sûreté

IV. **Questions diverses**

Je vous rappelle que les dispositions relatives à la représentation des membres du conseil par mandat prévues par le règlement intérieur sont applicables (procuration en annexe).

L'ensemble des pièces pouvant éclairer les débats est consultable sur la plateforme dédiée au conseil d'administration à l'adresse suivante : <https://ged.ens-lyon.fr/>. Je vous rappelle que vous avez reçu par message électronique les informations de connexion nécessaires (identifiant et mot de passe).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Yanick RICARD



Administrateur provisoire de l'ENS de Lyon